

Direction Assainissement, Prévention
et Gestions des Déchets
Service Eau - Assainissement

MAIRIE DE LA ROCHE SUR YON
Service Planification politique foncière
5 Rue de la Fayette
85000 LA ROCHE SUR YON

Référence : 2040 – 2025
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. 02.51.05.55.48
Mail : anc@larochesuryon.fr

Objet : Contrôle périodique Assainissement Non Collectif

La Roche-sur-Yon, le 09 OCT. 2025

Madame, Monsieur,

Nos services ont réalisé la visite de fonctionnement de votre dispositif d'assainissement non collectif sis 133 Route de la Chevalerie - La Chevalerie 85000 LA ROCHE-SUR-YON.

Afin d'améliorer votre dispositif et ne pas nuire à la salubrité publique et à l'environnement, et conformément à l'art. 159 de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle 2), vous trouverez la liste des travaux à réaliser et l'échéance pour leur réalisation dans le rapport joint.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de cette visite.

Nous vous rappelons par ailleurs que la redevance de 83 € (tarif 2025) de cette intervention vous sera adressée prochainement par la Trésorerie de La Roche-sur-Yon.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de La Roche-sur-Yon Agglomération se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 02.51.05.55.48.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric TOURANCHEAU,
Responsable du Service Eau Assainissement



Propriétaire	Adresse de l'installation
MARIE DE LA ROCHE SUR YON Service Planification politique foncière 5 Rue de la Fayette 85000 LA ROCHE SUR YON	133 Route de la Chevalerie - La Chevalerie 85000 LA ROCHE-SUR-YON Réf. Cadastre : N113
Date du contrôle 20/03/2025	Nom du contrôleur Victor GUERRY - CONTRASST
Personne(s) rencontrée(s) M. BURGAUD Gilles	
Caractéristiques de l'habitation	
Type de résidence : Maison Individuele Usage : Vacant Date de RANC :	Nombre de Chambres : 5 Nombre de pièce(s) principale(s) : 6 Descriptif : Nombre d'occupants : 0 Nombre Equivalant Habitant : 6
Raccordement à l'eau potable et captage	
Type d'alimentation : Réseau public Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain : Non	
Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière	
Zone à enjeux sanitaires : Oui Zone à enjeux environnementaux : Non Respect des distances : >35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine >5 m d'une habitation >3 m d'un arbre >3 m des limites de propriété Respect des distances réglementaires : Explication :	
Dernier rapport de visite	
Nature et date du contrôle précédent : Avis di contrôle précédent :	Bon fonctionnement vente – le 16/11/2018 Installation non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes - Travaux obligatoires sous 4 ans ou sous 1 an dans le cadre d'une vente
Modification depuis la dernière visite	
Modifications depuis la dernière visite :	Non
Travaux notifiés réalisés :	Non

Description de l'installation			
Prétraitement : Fosse toutes eaux NC m ³			
Traitement : Tranchées d'épandage ?			
Rejet : Trop-plein au busage			

Suivi de l'entretien			
Date de la dernière intervention :	Intervenant :	Contrat d'entretien :	Niveau de boues : 50 %


DESRIPTIF DES DISPOSITIFS ET DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE LA FILIERE

Élément constitutif de la filière de traitement	Constat	Commentaire
Té x2	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté :	
Fosse toutes eaux	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui	Le volume de la fosse toutes eaux n'est pas connu, il est impératif qu'il le soit. Absence de la ventilation secondaire. Aucune information sur la dernière vidange effectuée.
Tranchée d'épandage ?	Accessibilité : Non	
Trop-plein au busage	Accessibilité : Non	Possible trop-plein au niveau du fossé busé.

Commentaire général sur la filière d'assainissement :

- Les tests d'écoulements ne sont pas concluants (absence d'eau), le propriétaire devra donc s'assurer que toutes les eaux usées sont collectées vers le prétraitement.
- Les tests d'écoulement ont été réalisés à l'aide de bidons sur les tés de visite.
- Selon le propriétaire, présence de tranchées d'épandage. Aucun élément ne permet de certifier la présence, le dimensionnement et le bon fonctionnement du supposé traitement.
- Le volume de la fosse toutes eaux n'est pas connu, il est impératif qu'il le soit.

Critère d'évaluation	Problèmes constatés selon la liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté Interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)
Défauts de sécurité sanitaire	Non
Défauts de structure ou de fermeture	Non
Installation incomplète	Oui Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément de la filière ou filière non agréée
Installation significativement sous dimensionnée	Non vérifiable
Dysfonctionnements majeurs	Non
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Non

CONCLUSION	Non-conforme, installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou qui présente des dysfonctionnements majeurs - Travaux obligatoires sous 1 an dans le cadre d'une vente
Travaux immédiats et/ou nécessaires si vente	
<p>Mise en conformité de l'assainissement non collectif sous le contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réhabilitation complète de l'assainissement non collectif est à prévoir dans un délai d'1 an si vente, une étude de filière obligatoire permettra de déterminer la filière d'assainissement la plus appropriée aux caractéristiques de l'habitation et à la nature du sol. 	
Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement de la filière	
Recommandations d'entretien pour améliorer le fonctionnement de la filière	
<p>Date : Nom et signature : 09 OCT. 2025</p>	
<p>Frédéric TOURANCHEAU, Responsable du Service Eau Assainissement</p> 	

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien s'effectue sur la base :

- Du descriptif de l'installation effectuée lors du contrôle initial (conception, implantation et bonne exécution pour le neuf, ou diagnostic pour l'existant), éventuellement mis à jour lors des précédents contrôles de bon fonctionnement.
- Des avis formulés lors des précédents contrôles, et notamment des éventuelles réserves.
- Pour les éléments non accessibles, aucune conclusion sur le bon fonctionnement ne peut être donnée. Ce rapport ne porte que sur les éléments visibles et accessibles lors de la visite.

Récapitulatif de votre situation (grille issue de l'arrêté du 27/04/2012)

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	Non	Oui	
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'installation 	<p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la Santé Publique — Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 		
<ul style="list-style-type: none"> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) 	<p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation 	<p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution 	<p>Installation non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Installation incomplète 	<p>Installation non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Installation significativement sous-dimensionnée 	<p>Installation non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs 	<p>Installation non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<ul style="list-style-type: none"> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs 	<p>— Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien 	<p>— Rappel des opérations d'entretien à poursuivre</p>		

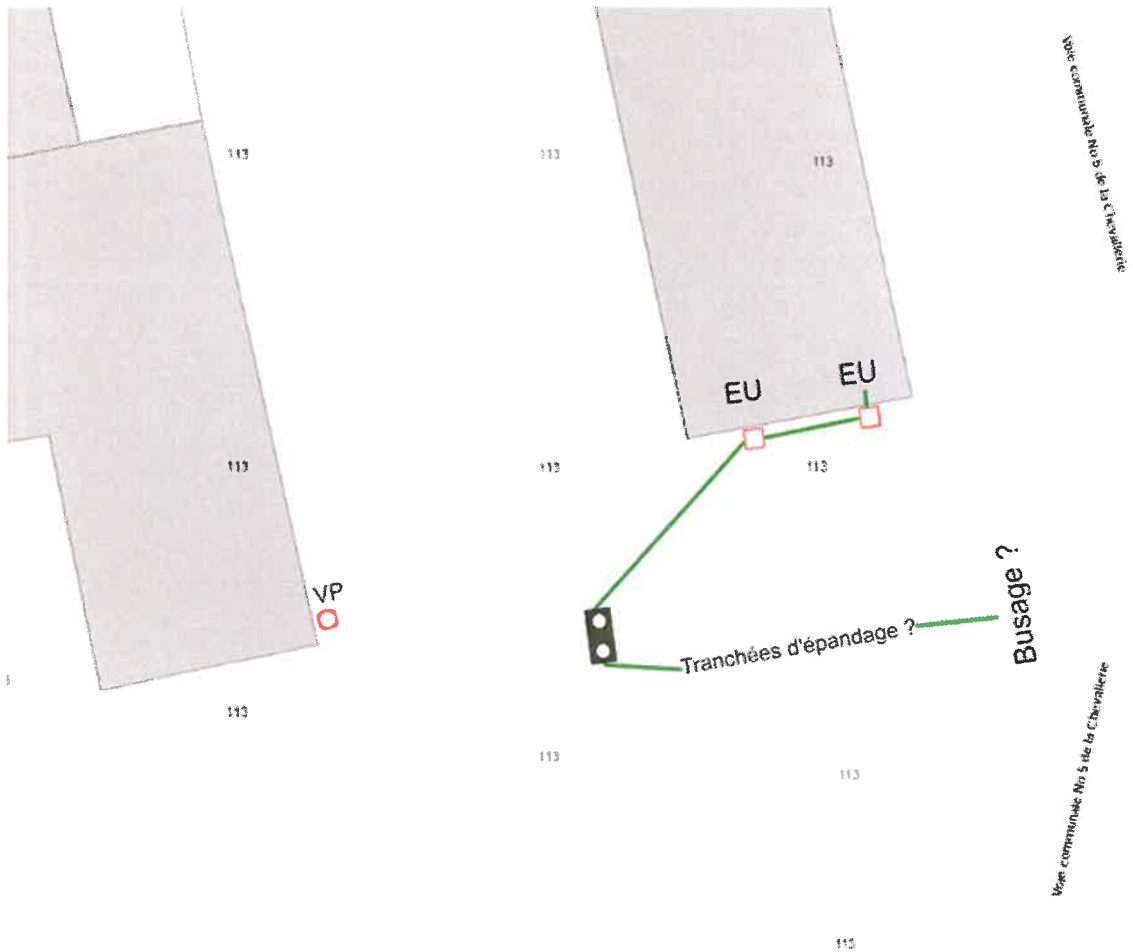
Schéma de principe

DOSSIER : 2040

Commune : LA ROCHE-SUR-YON

Propriétaire : MAIRIE DE LA ROCHE SUR YON

Service Planification politique foncière



Prétraitement	Traitement	Evacuation
Bac à graisse	Tranchées d'épandage	Puisard
Fosse étanche	Tranchée d'épandage unique	Rejet
Fosse septique	Filtre à sable non drainé	Fossé
Fosse toutes eaux	Filtre à sable vertical drainé	Ouvrages annexes
Préfiltre externe	Filtre à sable semi-enterré	Regard
Préfiltre intégré	Tertre d'infiltration	Regard non accessible
Ventilation	Lit d'épandage	Té de visite
Ventilation	Dispositif agréé	Poste de relevage
Alimentation en Eau Potable	Micro-station	Pente
Puits	Végétation	Sens de la pente
Forage	Arbre	$P < 5 \%$ Pente faible
	Haie	$5\% < P < 15\%$ Pente moyenne
		$P > 15 \%$ Pente forte

